

Feuille de route pour le Master bilingue des universités de Zurich et Lausanne

Structure du cursus (dès le Règlement 2021-2022)

1. Module commun « Procédures » (12 crédits ECTS) :

L'étudiant.e doit choisir 12 crédits ECTS dans la liste des enseignements mentionnés ci-dessous :

Zivilverfahrensrecht UZH (12 ECTS)
Procédure civile UNIL (6 ECTS)
Procédure pénale UNIL (6 ECTS)
Procédure et juridiction administratives UNIL (6 ECTS)

2. Module obligatoire à option de la Faculté de Zurich (6 ECTS) :

L'étudiant.e doit choisir 6 crédits ECTS dans la liste des enseignements « Grundlagen ».

3. Module à option à l'École de Droit de Lausanne (33/36 crédits ECTS) :

Si le mémoire (12 ECTS) est effectué auprès de la Faculté de Droit de Zurich, 36 crédits ECTS doivent être validés dans les modules à option de la Faculté de Lausanne; en revanche si le mémoire (15 ECTS) est effectué à l'École de Droit de Lausanne, 33 crédits ECTS doivent être validés dans le module à option de la Faculté de Lausanne.

4. Module à option de la Faculté de Droit de Zurich (24 crédits ECTS) :

24 crédits ECTS doivent être acquis dans les modules à option de la Faculté de Droit de Zurich.

5. Mémoire (12 ECTS UZH/15 ECTS LSN)

Si le travail de mémoire est présenté à l'UZH : Masterarbeit (12 ECTS)

Si le travail de mémoire est présenté à l'UNIL : Mémoire (15 ECTS)

Les étudiant.e.y doivent rédiger un mémoire dans les domaines d'enseignement des programmes de Maîtrise universitaire en Droit de la Faculté de Droit de Zurich ou de l'École de Droit de Lausanne, respectivement participer à un concours juridique dans ces domaines.

Total : 90 crédits ECTS

Évaluations et calcul de la moyenne

A la Faculté de Droit de Zurich :

A la Faculté de Zurich, les évaluations jugées insuffisantes (Fehlversuche) sont autorisées au nombre de 6 au maximum. 7 évaluations jugées insuffisantes (Fehlversuche) entraînent un échec définitif.

Chaque évaluation insuffisante est comptabilisée comme un échec.

A la Faculté de Droit de Zurich, le mémoire ainsi que le module Zivilverfahrensrecht doivent être validés à la troisième tentative au plus tard. Pour les autres enseignements dispensés à la Faculté de Zurich, le nombre de tentatives n'est pas limité, à condition de ne pas dépasser le nombre d'évaluations jugées insuffisantes (Fehlversuche) comme mentionné plus haut. Les modules obligatoires à choix échoués peuvent être remplacés par d'autres modules du même groupe.

Les modules à option échoués peuvent être remplacés par d'autres modules à option.

A l'École de Droit de Lausanne :

A l'École de Droit de Lausanne, les évaluations présentées par le.la candidat.e pour un total de 33, respectivement 36 crédits ECTS forment une série et le nombre maximum de session d'examens autorisées pour valider cette série est au nombre de 3.

La série est réussie et les 33, respectivement 36 crédits ECTS correspondants sont acquis, si la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux examens de la série, pondérées par les crédits ECTS, est égale ou supérieure à 4.0.

La série est échouée et aucun crédit ECTS n'est acquis, si la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux examens de la série, pondérées par les crédits ECTS, est inférieure à 4.0.

En cas d'échec à la série, l'étudiant.e bénéficie d'une seconde tentative, sous réserve du respect de la durée maximale des études ; il est alors tenu de représenter l'ensemble des examens de la série.

Principe du calcul de la moyenne pondérée :

Chaque note obtenue à un enseignement est multipliée par le nombre de crédits affectés, idem pour le mémoire, ensuite la somme obtenue par toutes les additions des notes, multipliées par les crédits, est divisée par le nombre de crédits prévus pour l'obtention du grade (90 ECTS).

12 crédits hors liste (+ formulaire)

Dans le cadre de la partie lausannoise du programme de Master bilingue des Universités de Zurich et Lausanne (33/36 crédits ECTS), 12 crédits au maximum peuvent être reconnus en dehors du plan d'études de ce cursus. Ces crédits peuvent être choisis au sein d'une autre Faculté de l'UNIL ou auprès d'une autre Faculté de droit d'une autre Université suisse. Ils doivent correspondre à des enseignements de Master. La demande doit être soumise dans un délai de 3 semaines après le début des cours, au moyen du formulaire idoine :

<https://www.unil.ch/ecolededroit/home/menuguid/etudiantes/formulaires-en-ligne/demande-cours-hors-liste.html>

Crédits zurichois supplémentaires

Les crédits ECTS acquis en sus des 30 prévus par le programme pour la partie zurichoise (Module obligatoire à option (6 ECTS) + Module à option (24 ECTS)) apparaîtront seulement sur le relevé de notes fourni par l'UZH et n'interviendront pas dans le calcul de la moyenne zurichoise.

Crédits lausannois (crédits en plan libre) + tableau

Les crédits ECTS acquis en sus des (33/36 ECTS) prévus pour la partie lausannoise, seront indiqués en plan libre de la fiche d'étude et ce, seulement pour les étudiants immatriculés à Lausanne. Ceux-ci indiqueront, au moyen du tableau de ventilation des crédits, et ce avant la troisième et dernière session d'examens, quels examens doivent figurer en plan libre.

Mobilité

La mobilité n'est pas autorisée dans le cadre de ce programme bilingue.

Nombre de sessions d'examens

Pour la partie lausannoise, le nombre maximum de sessions d'examens autorisées est de 3. A Zurich, il n'y a pas de restriction.

Mémoire de Maîtrise

Le mémoire est validé à choix auprès de l'une des deux Facultés partenaires.

A la Faculté de Zurich, il permet d'acquérir 12 crédits ECTS ; à la Faculté de Lausanne 15 crédits ECTS. A la Faculté de Zurich le mémoire est rédigé en principe en allemand ou en anglais ; à la Faculté de Lausanne en principe en français.

Des prestations effectuées dans le cadre d'un concours juridique peuvent remplacer le mémoire.

Nombre de crédits en anglais

Le nombre de cours en anglais (minimum ou maximum) n'est pas réglementé pour ce cursus.

Cours de langue

Dans le cadre de ce programme bilingue, les cours de langue ne peuvent pas donner lieu à la validation de crédits ECTS.

Conditions d'admissions au programme de Master bilingue

Pour les étudiant·e·s immatriculé·e·s à Lausanne, seul·e·s les titulaires d'un Bachelor en en Droit délivré par une Université suisse peuvent accéder à ce programme.

Durée totale des études (uniquement pour les étudiant·e·s immatriculé·e·s à Lausanne).

Le nombre de semestres maximum autorisés est de 5.

Articulation des études auprès des deux Universités

Les étudiant·e·s sont libres d'organiser leurs semestres à leur guise. Celles et ceux immatriculé·e·s à Lausanne veilleront cependant à ne pas dépasser les 5 semestres autorisés.

Inscription auprès de l'Université partenaire (délais)

Chaque semestre, les étudiant·e·s qui souhaitent étudier auprès de l'Université partenaire, veilleront à s'annoncer dans les délais impartis. Ceux-ci sont indiqués sur la page du site de l'École comme suit :

<https://www.unil.ch/ecolededroit/home/menuinst/enseignement/master-en-droit-lausanne-zurich/admission--inscription.html>

Niveau d'allemand

Un excellent niveau d'allemand et de français est requis pour ce programme bilingue.

Processus de transfert dans une autre Master de l'École de Droit

Les demandes de transfert doivent être adressées au Service des immatriculations et inscriptions (SII) selon les délais indiqués sur le site : www.unil.ch/immat

Les crédits acquis dans le cadre du Master conjoint, peuvent être rapatriés, sous certaines conditions.

Contacts

A Lausanne :

Livia Danieli
Adjointe de l'École de Droit
livia.danieli@unil.ch
Ligne directe : 021 692 27 61
reçoit sur rendez-vous

Isabelle Dumesnil
Secrétariat
mlawunil-uzh@unil.ch
Ligne directe : 021 692 27 66

A Zurich :

Universität Zürich
Oskar Sanislo *
Rechtswissenschaftliche Fakultät
Studienberatung
Rämistrasse 74/2
CH - 8001 Zürich
www.ius.uzh.ch/master/joint-degree

* Conseiller aux études du programme